



Retrouvez tous les bulletins municipaux en ligne, sur le site de la commune "ville-thezyglimont.fr"

BULLETIN D'INFORMATION - DECEMBRE 2021

CENTRE DE VACCINATION MOBILE

Un centre de vaccination éphémère sera présent à la salle polyvalente de Thézy-Glimont

Le mercredi 12 janvier 2022 de 14h00 à 17h00

Le vaccin administré étant le vaccin Moderna, ce centre ne sera accessible qu'aux personnes âgées de **plus de 30 ans** et sans rendez-vous.

De la documentation sur le vaccin Moderna sera distribuée par l'agence régionale de santé et sera disponible à la mairie ainsi que sur le site internet de la commune dès que nous l'aurons reçue.

N'oubliez pas que se faire vacciner c'est se protéger et protéger les autres.

COLLECTE DES DECHETS

Amiens Métropole, qui a la compétence en matière de collecte des déchets ménagers, nous a informés que, dans le cadre d'un nouveau marché public, le nouveau prestataire de collecte des déchets étaient Suez.

Cela n'impacte néanmoins pas la commune car nos jours de collectes restent les mêmes :

- Les ordures ménagères sont ramassées le vendredi
- Le tri sélectif est ramassé le mercredi des semaines impaires.

Pour rappel, les déchets suivant sont interdits ou déconseillés dans votre poubelle :

- ☒ **Les piles, les batteries ou les ampoules** : vous pouvez les recycler via des filières spéciales ou les déposer dans des points de collectes identifiés (par exemple en supermarché).
- ☒ **Les déchets d'équipements électriques** : il existe des filières dédiées pour ce type de déchet. Vous pouvez les ramener à un distributeur qui a l'obligation de récupérer votre vieil appareil (en échange de l'achat d'un neuf). Vous pouvez également en faire don à une association, le déposer dans une déchetterie ou dans des points collectes prévus à cet effet.
- ☒ **Les huiles alimentaires** qui peuvent être jetées dans votre poubelle ordinaire mais il vaut mieux les déposer dans des points de collectes spécialisés.
- ☒ **Les huiles moteur et autres huiles de vidange** qui peuvent être jetés dans des points de collecte spécifiques, chez un garagiste ou dans des bacs de collecte dédiés.
- ☒ **Les pneus** qui doivent être ramenés chez un spécialiste ou un distributeur.
- ☒ **Les capsules en aluminium pour le café** peuvent être ramenées ou renvoyées au producteur qui les prend alors en charge et les recycle après les avoir vidées.

URBANISME : VOS DEMARCHES EN LIGNE

L'article 62 de la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (loi ELAN) prévoit que toutes les communes devront avoir des procédures dématérialisées pour recevoir et instruire les demandes d'autorisation d'urbanisme et certificat d'urbanisme au 1^{er} janvier 2022.

Le dépôt en ligne est un nouveau service offert aux usagers mais n'est pas une obligation pour vous. Le dépôt d'un dossier papier de vos documents d'urbanisme sera toujours possible après le 1^{er} janvier 2022.

Vous pourrez accéder à ce service à l'adresse suivante : <https://urbanisme.amiens-metropole.com/gnau/?ref=METRO#/>

JOUETS DES ENFANTS

Les parents n'ayant pas retiré les jouets de Noël offerts par la commune aux enfants peuvent venir les retirer à la mairie jusqu'à la fin du mois de janvier, aux heures d'ouverture au public.

FERMETURE DE LA MAIRIE

La permanence hebdomadaire de la mairie du mercredi 29 décembre ne sera exceptionnellement pas assurée. La prochaine permanence aura donc lieu le mercredi 05 janvier 2022 aux horaires habituels (17h30 à 19h00).

FETES DE FIN D'ANNEE

Patrick DESSEAUX, Maire de la commune, les membres du conseil Municipal et le personnel communal vous souhaitent, malgré la situation sanitaire de plus en plus dégradée, de bonnes fêtes de fin d'année ainsi qu'une bonne année 2022.

En cette période de festivités, restez prudents et respectez autant que possible les gestes barrières.